Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260204-25_01_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 29 janvier 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 4 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 février à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, MICHELET Guy, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, GALLO-BELLEIN Dominique, Adjoints, WERNER Elisabeth, LERAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, DONNET Alain, PANDOLFO Chantal, ROUSSEAU Gilles, LECH'VIEN Catherine, NAFFRECHOUX Yannick, COLLIN Yannick, MEUNIER Myriam, , LAGOUTTE Jean-Yves, MACHET Bernadette, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume, LARUPT Erwann, QUERRE Sophie, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), SEGUR Aude (pouvoir à LUTZ Hélène), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à LEGER Michel)

Absent : BEZELY Olivier, BOUE Jean-François

Secrétaire de séance : GALLO-BELLEIN Dominique

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**28**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 25-01-2026-CM : Recensement des demandes de la commune dans le cadre des premières procédures d'évolution du PLUI de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Saint-Brieuc Armor Agglomération approuvé le 26 juin 2025 et entré en vigueur le 15 septembre 2025,

Vu le courrier du Vice-Président en charge de la planification et de l'urbanisme de Saint-Brieuc Armor Agglomération en date du 09 décembre 2025 invitant les communes à transmettre leurs demandes d'évolution,

Vu l'avis de la commission urbanisme du 15 janvier 2026,

Considérant que Saint-Brieuc Armor Agglomération a indiqué que, dans un contexte pré-électoral, la première modification simplifiée du PLUi ne pourra porter que sur des ajustements limités (corrections, précisions, sécurisation du règlement),

Considérant toutefois que les communes sont invitées à transmettre dès à présent l'ensemble des évolutions qu'elles estiment nécessaires ou souhaitables dans le PLUi,

Considérant que ce recensement a vocation à alimenter non seulement la première modification simplifiée, mais également les futures procédures d'évolution du PLUi qui seront engagées dans les prochains mois et années,

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260204-25_01_2026_CM-DE

Le Conseil Municipal, par 30 voix pour et 1 abstention (MITNIK Laure

APPROUVE la transmission d'une première liste de demandes d'évolution du PLUi portée par la commune de Binic-Étables-sur-Mer, qu'elles soient susceptibles de relever de la première modification simplifiée ou de futures procédures d'évolution.

Le Maire
Paul CHAUVIN

COMMUNE DE BINIC-ETABLES-SUR-MER
Côtes d'Armor

PJ N°15A et 15B : synthèse des demandes